



## ACTUALITÉS

# Attention aux feux de cheminée

Veillez à ramoner régulièrement le conduit de votre cheminée.



Créé le : 23/01/2020 - Mis à jour le : 23/01/2020

Le 16 janvier au matin un feu de cheminée s'est déclaré dans une maison boissettaise provoquant l'incendie d'une partie de la toiture. Fort heureusement une douzaine de pompiers du SDIS sont intervenus rapidement ( en moins de 20mn) et efficacement à l'aide d'une nacelle. Il n'y a pas de blessé et la majeure partie de la maison reste habitable.

A l'occasion de ce sinistre, la municipalité relaie quelques conseils du SDIS :

Faites régulièrement ramoner le conduit d'évacuation des fumées de votre cheminée. Cette opération permet de décoller les résidus de combustion et d'éviter un départ de feu.

Idéalement, faites appel à un ramoneur.

En matière d'entretien des cheminées, il est conseillé de faire ramoner au minimum une fois par an votre installation. Renseignez-vous auprès de votre assureur, il a peut-être des exigences particulières sur ce point précis (certaines assurances obligeant à deux ramonages par an).